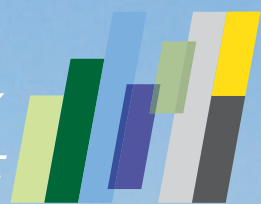


Examens
environnementaux
de l'OCDE



Suisse

L'ESSENTIEL

2017

Examens environnementaux de l'OCDE

Les examens environnementaux de l'OCDE évaluent les progrès accomplis par les pays pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Ils favorisent l'apprentissage entre pairs, encouragent les gouvernements à rendre compte de leurs politiques et formulent des recommandations pour améliorer la performance environnementale, individuelle et collective, des pays. Les analyses s'appuient sur un large éventail de données économiques et environnementales. Au cours de chaque cycle d'examen environnementaux, l'OCDE passe en revue l'ensemble de ses pays membres ainsi que certains pays partenaires.

Tous les rapports, brochures, données complètes, sont en accès libre sur notre site: <http://oe.cd/epr>.

LE TROISIÈME EXAMEN DE LA SUISSE

La Suisse fait partie des 20 pays qui ont institué l'OCDE en 1960. Les précédents examens des performances environnementales de la Suisse datent de 1998 et 2007. Ce rapport rend compte des performances environnementales de la Suisse depuis 2008. Le processus d'examen a consisté en un dialogue constructif et mutuellement bénéfique entre la Suisse et les pays membres du Groupe de travail de l'OCDE sur la performance environnementale (GTPE). L'OCDE remercie l'Union européenne et la République tchèque pour leur participation.

Le rapport contient 42 recommandations approuvées par le Groupe de travail le 27 juin 2017. Le but est d'aider la Suisse à rendre son économie plus verte et à améliorer sa gouvernance et sa gestion de l'environnement. Deux chapitres approfondis sont consacrés à la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.

<http://oe.cd/epr>



Aperçu

La Suisse est une petite économie ouverte, au mix énergétique sobre en carbone. Le référendum de mai 2017 a approuvé le projet gouvernemental d'abandon progressif de l'énergie nucléaire et d'utilisation accrue des énergies renouvelables. La Suisse a engagé une démarche novatrice de revitalisation de ses cours d'eau. En revanche, elle a mis du temps à lancer son plan d'action pour la biodiversité, malgré la forte proportion d'espèces menacées et la rareté des habitats strictement protégés. En tant qu'important centre financier, le pays a un grand rôle à jouer dans la promotion de la finance et des investissements verts.

ATOUTS

- **D'excellentes performances en intensité d'émissions de gaz à effet de serre et en productivité matérielle**
- **Une approche novatrice du lien entre les ressources en eau et la biodiversité, avec une initiative de remise à l'état naturel des cours d'eau**
- **Une longue tradition de démocratie environnementale**
- **Un dispositif ambitieux de taxation du carbone**
- **Une forte proportion des paiements agricoles liés à la biodiversité de l'agriculture**
- **L'un des rares pays à taxer le gazole plus lourdement que l'essence**
- **Transfert du transport de marchandises de la route vers le rail**

DÉFIS

- **Des modes de consommation non durables entraînant une forte empreinte écologique, bien au-delà des frontières nationales**
- **Des déchets municipaux en augmentation**
- **Une forte proportion d'espèces menacées**
- **Des petites rivières affectées par les pesticides, et lacs par l'eutrophisation et le manque d'oxygène**
- **Une artificialisation des sols qui s'aggrave, notamment en périphérie des villes.**

SUISSE 2016

Population

8.4 millions

PIB/habitant PPP actuelle

62 700 USD

(moyenne OCDE: 41 900)

Superficie

41 290 km²

Densité de population

203 habitants/km²

(moyenne OCDE: 35)

Monnaie

Franc suisse (CHF)

En 2016, 1 USD = 0.99 CHF

Performance environnementale | tendances clés

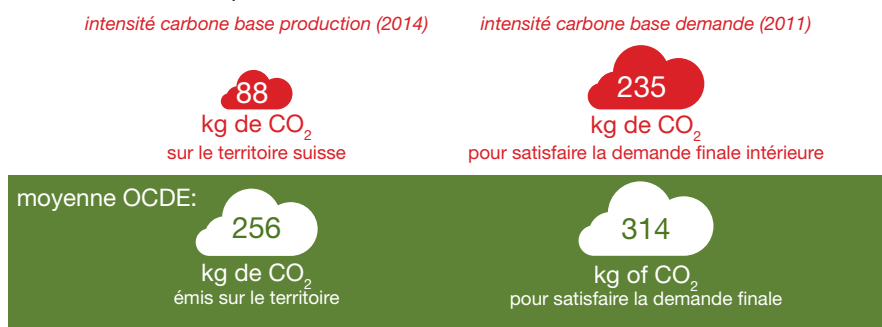
La Suisse est une petite économie ouverte. C'est le quatrième pays le plus riche de l'OCDE en termes de PIB/habitant, avec un haut niveau de vie et d'excellentes performances en intensité énergétique et carbone et en productivité matérielle. Cependant, un tel niveau de vie et de consommation engendre une empreinte environnementale considérable, avec des volumes de transport routier et de déchets en augmentation, notamment sur un Plateau densément peuplé.

ÉNERGIE ET CLIMAT

- Depuis dix ans, la Suisse a décollé la croissance économique des émissions intérieures de gaz à effet de serre (GES). Avec sa forte proportion d'énergies renouvelables et nucléaire et son activité économique dominée par les services, la Suisse est l'une des économies les plus sobres en carbone de l'OCDE.
- La votation populaire de mai 2017 a approuvé le projet gouvernemental d'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Une nouvelle stratégie énergétique doit être mise en œuvre pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables. À l'heure actuelle, 60 % de l'énergie renouvelable provient de l'hydroélectricité.

Graphique 1. Une bonne performance en intensité carbone. La Suisse a la plus faible intensité carbone de l'OCDE sur son propre territoire. En revanche, le constat est plus nuancé quand on tient compte des émissions contenues dans les importations.

Pour 1 000 USD de produit intérieur brut, la Suisse émet :



Source: OCDE (2017), Indicateurs de croissance verte. <http://oe.cd/ggi>

Graphique 2. Le transport consomme un tiers de l'énergie et plus de la moitié des énergies fossiles. Afin de décarboner le secteur, la Suisse prévoit un transfert modal de la route vers le rail et de meilleurs systèmes de transport public.

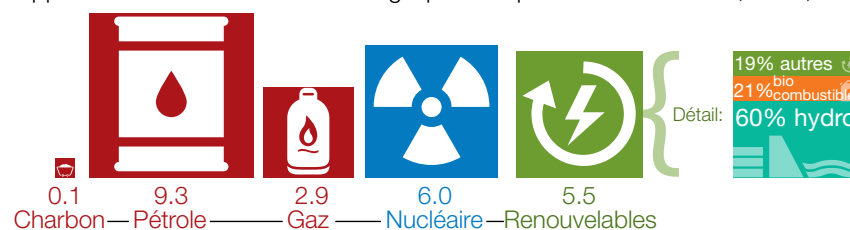
Consommation finale totale d'énergie en Suisse par secteur, 2015



Source: IEA (2016), IEA World Energy Statistics and Balances (database)

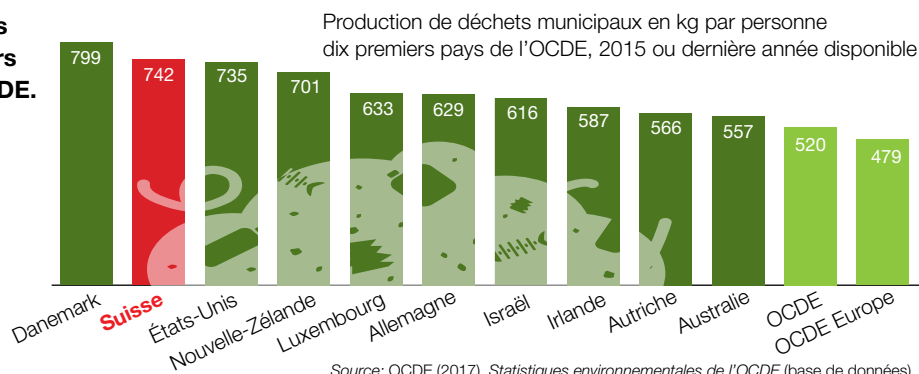
Graphique 3. Les énergies fossiles représentent la moitié de l'approvisionnement énergétique, bien au-dessous de la moyenne OCDE (84%).

Approvisionnements totaux en énergie primaire par source en Suisse, Mtoe, 2015



Source: IEA (2016), IEA World Energy Statistics and Balances (database)

Graphique 4. **Les Suisses sont les deuxièmes plus gros producteurs de déchets par habitant de l'OCDE.**



DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- En 2015, la production de déchets municipaux par habitant a été, avec 742 kg, la deuxième plus élevée de l'OCDE. Les déchets municipaux ont augmenté de 27 % depuis 2000, en lien avec la consommation privée.
- Les politiques ont efficacement encouragé le recyclage. La moitié des déchets municipaux sont aujourd'hui recyclés; le reste est incinéré.
- Il existe une marge d'évolution vers une économie circulaire. Les déchets de construction et de démolition sont de loin le flux le plus important, avec plus de 15 millions de tonnes par an. La mise en place de mécanismes de responsabilité élargie des producteurs de matériaux de construction, comme en Allemagne, encouragerait les producteurs de déchets à prendre en compte les coûts de fin de vie.
- En Suisse, les matériaux de construction représentent la moitié de la consommation intérieure de matières. Leur consommation a augmenté de 9 % depuis 2000, alors qu'elle diminuait de 11 % dans l'Union européenne.

ZONES PROTÉGÉES ET BIODIVERSITÉ

- Depuis un siècle, la Suisse a vu disparaître une part importante de certains habitats autrefois très répandus, comme les zones alluviales, les marais, les prairies et les pâturages secs. La moitié des 235 milieux naturels de la Suisse sont menacés.
- À la fin des années 2000, 79 % des reptiles, 62 % des amphibiens et un tiers des mammifères et des oiseaux étaient classés vulnérables, en danger ou en danger critique (voir page 14).

GESTION DE L'EAU

- Depuis dix ans, les prélèvements d'eau rapportés aux ressources disponibles ont baissé de plus d'un cinquième. En revanche, l'intensification de l'utilisation des terres dans les zones de captage des eaux souterraines menace la qualité de ces eaux.
- La construction de stations d'épuration a réduit la pollution des grands et moyens cours d'eau et lacs par le phosphore et l'azote, mais une pollution diffuse d'origine agricole menace toujours les petits cours d'eau et les aquifères. Les micropolluants représentent un problème grandissant (voir page 12).

QUALITÉ DE L'AIR

- Les émissions des principaux polluants atmosphériques ont été découplées de la croissance économique. Tous les cantons ont adopté des programmes pour protéger la qualité de l'air.
- Dans les zones à forte circulation, les concentrations ambiantes de particules (PM₁₀) et de dioxyde d'azote (NO₂) restent supérieures aux valeurs limites légales, et il en va de même des concentrations estivales d'ozone dans les secteurs ruraux du Tessin. La pollution de l'air par les particules et l'ozone est responsable de 2 000 à 3 000 décès prématurés par an.
- En 2007, la Suisse a décidé de ne pas renouveler son premier Plan d'action environnement-santé. Depuis cette date, il n'existe pas de vision globale des problèmes de santé environnementale du pays.
- Les émissions d'ammoniac, provenant principalement de l'agriculture, restent largement supérieures aux limites critiques.

Prochaines étapes | air, déchets, éducation

- Poursuivre la réduction des émissions d'ammoniac, de précurseurs de l'ozone (dioxyde d'azote, composés organiques volatils et méthane), d'oxydes de soufre et de particules fines, dans le respect du principe pollueur-payeur.
- Préparer une stratégie fédérale de prévention des déchets comprenant des objectifs municipaux. Envisager une stratégie nationale d'utilisation des ressources pour la consommation intérieure de matières, d'après les expériences de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark et du Royaume-Uni.
- Mener des campagnes de communication et d'éducation à l'environnement au niveau fédéral et cantonal afin de sensibiliser les citoyens à l'état de l'environnement.

Gouvernance de l'environnement

La Suisse doit encore renforcer la coordination entre la Confédération et les cantons. Le pays a une longue tradition de consultation sur les décisions environnementales par des votations et des initiatives populaires, outils utiles pour faire participer les citoyens et dynamiser l'élaboration des politiques publiques.

LOIS AND INSTITUTIONS

- La législation environnementale de l'UE ne s'applique pas directement à la Suisse, mais elle a incorporé certains éléments du droit communautaire, tout en conservant ses prérogatives en politique de l'environnement.
- La Suisse possède un système efficace d'évaluations *ex ante* (pour aider à la préparation des projets). En revanche, aucune évaluation environnementale stratégique (EES) des plans et programmes n'est effectuée.
- Depuis le dernier examen (en 2007), presque 70 évaluations coût-efficacité ont été réalisées sur des projets de loi, plans et politiques publiques concernant les émissions de CO₂, les micropolluants, la biodiversité, les déchets et l'économie verte.
- Le système d'autorisation suisse contraste avec la pratique de prévention et de contrôle intégrés de la pollution de l'UE pour les installations à haut risque.
- L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) fournit aux cantons des « aides à l'exécution », afin de favoriser une application uniforme des exigences fédérales. Des efforts pourraient être faits pour actualiser cet outil très utile et élargir son utilisation.

CONFORMITÉ

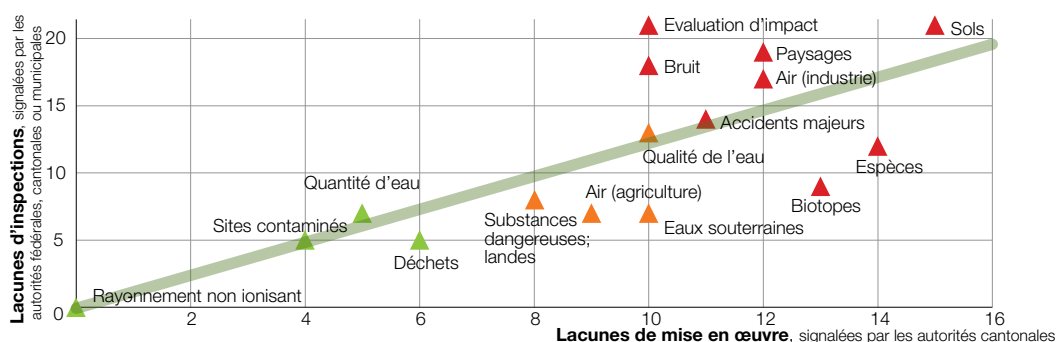
- Les cantons sont chargés de veiller au respect de la réglementation environnementale. Ils décident librement de la manière d'y parvenir, ce qui entraîne des disparités significatives. Les inspections ne se font pas de manière intégrée pour l'ensemble des questions environnementales (air, eau, etc.).

- Les exploitants assument la responsabilité des risques environnementaux. Ils sont tenus de fournir une garantie financière pour d'éventuels frais d'enquête et d'assainissement. Il existe également un mécanisme bien conçu de financement de l'assainissement des sites contaminés : ce fonds spécial est abondé par une redevance sur les déchets dangereux mis en décharge.
- 38 000 sites contaminés ont été enregistrés sur les cadastres en ligne ; l'assainissement de 1 000 sites gravement contaminés (comme les décharges de déchets dangereux) a été achevé en 2017 et 15 000 sites sont en cours d'évaluation.
- Des accords volontaires sont souvent conclus pour atteindre les objectifs environnementaux, en particulier dans le secteur de l'énergie. Cela dit, l'environnement pourrait être mieux pris en compte lors de la passation de marchés publics, un domaine qui manque de cadre d'action et d'objectifs.

DÉMOCRATIE

- La Suisse permet traditionnellement à ses citoyens de s'exprimer dans le cadre de votations et d'initiatives populaires (voir ci-contre).
- La Suisse a ratifié la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice environnementale, et continue de faire des progrès dans tous ces domaines.
- L'intégration du développement durable aux programmes d'enseignement a beaucoup progressé.

Graphique 5. Les lacunes dans la mise en œuvre sont directement liées au déficit de contrôles



Source: FOEN (2013), *Strengthening Environmental Enforcement*.

Participation des citoyens aux décisions environnementales

Sur la vingtaine de votations et d'initiatives populaires organisées depuis 2000, seulement six ont donné lieu à un vote positif.

- En mai 2017, presque 60 % des électeurs suisses ont approuvé le projet gouvernemental de modification de la loi sur l'énergie et d'abandon progressif de l'énergie nucléaire (voir page 10). En novembre 2016, un autre référendum appelant à un désengagement rapide de l'énergie nucléaire s'était soldé par un rejet, au nom de la sécurité énergétique du pays. Les organisations environnementales y ont vu la confirmation qu'une grande partie de la population souhaite un désengagement à long terme.
- En septembre 2016, 64 % des électeurs ont voté contre une initiative d'économie verte via de nouvelles réglementations et incitations fiscales visant à réduire sensiblement la consommation de ressources à l'horizon 2050. Le canton de Genève a été le seul à voter en faveur de l'initiative qui, ailleurs, a été perçue comme trop ambitieuse et pouvant avoir des effets négatifs sur la compétitivité, la croissance et l'emploi. Les autorités ont opté pour une approche pas-à-pas.
- En 2013, le référendum sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire a été approuvé. L'objectif était de limiter l'étalement urbain au cours des 15 années suivantes en faisant correspondre les zones à bâtir avec les besoins prévisibles. Cette modification introduisait notamment une taxe de 20 % sur les zones destinées à des projets immobiliers.



Prochaines étapes | gouvernance

- Harmoniser et renforcer la mise en œuvre des politiques et de la législation dans tous les cantons en améliorant la coordination verticale avec le niveau fédéral, et avec des mécanismes de suivi des performances et d'indicateurs de résultats.
- Envisager des autorisations environnementales intégrées pour les grandes installations industrielles selon les meilleures techniques disponibles, afin d'évoluer vers une approche globale.
- Mettre en place des obligations d'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes.
- Améliorer le contrôle de la conformité en planifiant mieux les inspections en fonction des risques et avec des lignes directrices pour les services d'inspection couvrant l'ensemble des milieux environnementaux.
- Élaborer des lignes directrices fédérales à l'usage des cantons sur la manière d'utiliser les outils de contrôle.
- Encourager les entreprises à adopter des pratiques écologiques avec des lignes directrices par secteur, notamment aux PME ; accentuer la prise en compte de l'environnement dans la passation de marchés avec des objectifs et un suivi.

Études de cas



À LA RESCOURSSE DU ROI DU DOUBS

La section du Doubs qui sert de frontière entre la Suisse et la France présente des signes de dégradation significative : poissons atteints de mycoses, mortalité excessive après le frai, prolifération d'algues. Une structure de gouvernance binationale a été établie en 2011 pour gérer ces problèmes de qualité des eaux ainsi que le débit et la pêche. En 2014, la Confédération, en collaboration avec les cantons de Neuchâtel et du Jura, a mis au point un plan d'action national pour le Doubs. Ce plan d'action vise à restaurer les écosystèmes liés au Doubs frontalier et au Doubs jurassien, afin d'assurer notamment la survie de l'apron du Rhône (« Zingel asper » ou « roi du Doubs »), une espèce de poisson emblématique du Doubs.

ÉVALUATION STRATÉGIQUE À GENÈVE

Le canton de Genève est le seul à avoir rendu l'évaluation environnementale stratégique (EES) obligatoire pour les plans directeurs et plans d'affectation des zones. L'EES a lieu sous la supervision du service de l'environnement du canton et doit inclure une analyse détaillée des alternatives. Elle est limitée à l'aménagement du territoire ; elle ne s'applique à aucun autre projet ou programme susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Le canton n'émet pas d'exigences strictes sur la méthodologie, mais publie un document d'orientation. Depuis 2006, le canton de Vaud propose l'EES des projets d'aménagement du territoire sur une base volontaire.

RÉSEAU CITÉ DE L'ÉNERGIE

Quelque 360 villes (par exemple des petites villes comme Aeugst am Albis) font partie du réseau Cité de l'énergie, qui promeut l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, conformément à la Stratégie énergétique fédérale de 2013. Les municipalités sont entrées dans une tendance commune à l'OCDE d'intégrer de plus en plus de considérations environnementales dans leurs priorités politiques, ce qui ouvre des opportunités de renforcement des capacités et d'économies d'échelle.



CERCL'AIR

Cercl'Air regroupe des autorités cantonales et fédérales et des universitaires pour réfléchir aux questions de qualité de l'air. Il existe des associations similaires dans les domaines des déchets, du bruit, de l'eau et des sols. Chaque canton a publié un document d'orientation applicable au contrôle des émissions atmosphériques. Le canton de Lucerne a produit son propre manuel de contrôle de l'industrie automobile. La Suisse devrait envisager d'intégrer les contrôles, afin d'en réduire les coûts et d'améliorer le suivi de l'application.

LE PLUS LONG TUNNEL FERROVIAIRE DU MONDE

Fin 2014, plus des deux tiers du fret traversaient la Suisse en train. Avec l'ouverture, en décembre 2016, du tunnel de base du Saint-Gothard (57 km), cette proportion devrait encore augmenter, le tunnel permettant d'accroître le trafic ferroviaire entre le nord et le sud de l'Europe. Pour le moment, cependant, le pays est loin d'atteindre l'objectif, fixé pour 2018, d'un nombre maximum de 650 000 camions traversant les Alpes suisses chaque année. Malgré une diminution de 30 % observée entre 2000 et 2014, un million de poids lourds ont traversé la région des Alpes en 2015. La France et l'Autriche utilisent bien moins le rail pour le transport de marchandises transalpin.

ALLEGRA PIERRE LE CHEVRIER

Plus de 95 % des prairies et pâturages secs de Suisse ont disparu au cours du siècle dernier parce qu'ils n'étaient plus utilisés pour le pacage ni entretenus. En 2006, Pro Natura, une ONG suisse engagée dans la conservation, a redonné vie au personnage de Pierre, le jeune chevrier du célèbre roman suisse *Heidi*.

En collaboration avec des agriculteurs, des collectivités locales et des responsables cantonaux, Pro Natura a lancé plusieurs projets visant à prévenir l'embroussaillage et la reforestation. Différents animaux de pâture ont été réintroduits pour préserver les prairies sèches des cantons alpins du Valais et des Grisons. Des chèvres, des ânes et des bovins ont été utilisés, en fonction de la topographie et du type d'embroussaillage. Entre 2006 et 2016, plus de 80 ha ont été restaurés. Les espèces florales traditionnelles des prairies sèches se sont réinstallées, et le nombre et la diversité des espèces de papillons ont plus que doublé pour l'un des projets.

Croissance verte

La Suisse a progressé vers la croissance verte, mais elle peut aller plus loin : en élargissant les incitations à réduire l'impact environnemental de la consommation, en renforçant le principe pollueur-payeur, en encourageant l'éco-innovation et en mobilisant les entreprises et le secteur financier.

CADRE D'ACTION

- Le Conseil fédéral a adopté un Plan d'action Économie verte (PAEV) bien défini en 2013. Pour 2016-19, l'accent est mis sur la progression du concept d'économie circulaire.
- Des objectifs plus ambitieux ont été rejetés par le parlement (2015), puis par la population (2016).
- La révision de la loi sur l'énergie a été approuvée par référendum le 21 mai 2017. Le but est de passer du nucléaire aux énergies renouvelables d'ici à 2050.

UNE FISCALITÉ PLUS VERTE

La taxe carbone suisse s'élève à **77 EUR** par tonne de CO₂ en 2016. Mais de nombreuses sources d'émissions sont exemptées.

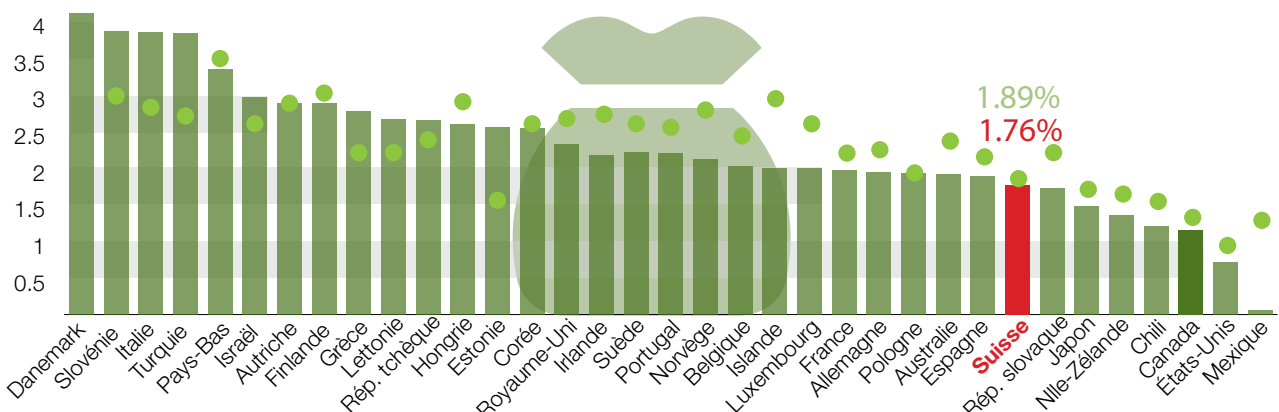
- Une taxe sur les émissions de CO₂ a été mise en place en janvier 2008. Son taux place la Suisse en tête de peloton, mais elle ne s'applique pas aux carburants routiers et les entreprises peuvent être exonérées avec certains engagements.

● La réforme de la loi sur l'énergie pour 2018-20 encourage l'investissement dans les énergies renouvelables, en partie financé par un supplément sur les factures d'électricité. La transition énergétique sera donc à la charge des consommateurs d'électricité.

- Le transport de marchandises dans les Alpes est un éternel sujet de préoccupation. La redevance sur les poids lourds introduite en 2001 – qui dépend de la distance parcourue et du poids total du véhicule – encourage à réduire les émissions et à respecter les normes EURO les plus récentes. Pourtant, un million de poids lourds ont encore traversé la région des Alpes en 2015. La poursuite des progrès dépendra d'un transfert modal du fret de la route vers le rail.
- La Suisse est l'un des rares pays de l'OCDE à taxer plus lourdement le gazole que l'essence, puisque le gazole émet plus de CO₂ et de polluants atmosphériques par litre.
- En 2014, les subventions aux combustibles fossiles ont été estimées à 260 millions CHF, sous forme de dégrèvements et d'exonérations fiscales. Leur suppression permettrait de dégager des ressources pour, par exemple, doubler les aides publiques aux énergies renouvelables.
- Les subventions agricoles assorties d'objectifs environnementaux explicites sont passées de 6 % du total des paiements en 2000 à 23 % en 2015. Dans le cadre de la Politique agricole 2014-17, les agriculteurs doivent apporter la preuve de leurs performances écologiques pour pouvoir bénéficier des paiements.
- Afin d'encourager la réduction du volume des déchets municipaux, 90 % des communes suisses ont instauré une taxe au sac poubelle. Cette taxe vise à financer l'intégralité des coûts de collecte et d'élimination

● Graphique 6. **La fiscalité environnementale est basse, et en diminution.**

Fiscalité environnementale en % du PIB, pays de l'OCDE, 2014 (barres) et 2000 (points verts).



des déchets. Une redevance est prélevée sur les bouteilles en verre et les batteries, et un programme de responsabilité élargie a été mis en place pour les fabricants d'équipements électriques et électroniques.

INVESTISSEMENT PUBLIC

- Les dépenses de protection de l'environnement ont atteint environ 0.7 % du PIB, la moyenne de l'UE. Les pouvoirs publics prévoient leur augmentation avec le vieillissement des infrastructures, la croissance démographique et l'étalement urbain.

● La Suisse a pris des mesures appréciables en intégrant l'efficacité énergétique des bâtiments et les transports durables à sa politique d'investissement public.

● En 2014, 3 % de l'électricité issue d'énergies renouvelables bénéficiait de tarifs de rachat garantis. La Stratégie énergétique 2050 prévoit de remplacer cette mesure par des contrats privés et des primes à l'investissement, dans le but d'orienter le marché vers le développement des énergies renouvelables.

- La Confédération et les cantons ont lancé un programme conjoint pour l'efficacité énergétique des bâtiments en 2010. Les subventions fédérales à la rénovation ont atteint leur objectif, mais le dispositif cantonal pour l'énergie renouvelable et le chauffage urbain par chaleur résiduelle a manqué de financement. Le programme a été prolongé au-delà de 2019 avec des moyens fédéraux supplémentaires.

ENCOURAGER L'ÉCO-INNOVATION

- La Suisse est en position avancée dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle continue de la renforcer à l'aide de plans directeurs bien définis pour la recherche en environnement et en

énergie, ainsi que d'une coopération efficace avec le secteur privé.

- Cela dit, la protection de l'environnement représente une faible part du budget public de recherche-développement (R-D), et la part des brevets en rapport avec l'environnement est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Les causes sont notamment le recentrage des politiques publiques sur la recherche non thématique, ainsi qu'un déficit de financements dans les phases de démonstration et de précommercialisation.

MOBILISER LES ENTREPRISES

- La Suisse participe activement à plusieurs initiatives internationales comme le Groupe d'étude du G20 sur les financements verts et le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.
- Les investisseurs suisses ont pris des initiatives pour identifier les activités qu'ils ne doivent pas financer en raison des risques pour l'environnement, ouvrant ainsi la voie à un suivi plus systématique de la performance environnementale des investissements financiers.

COMMERCE ET COOPÉRATION

- Une part grandissante de l'aide publique au développement bilatérale cible des objectifs environnementaux.
- La cohérence des politiques commerciales et environnementales est d'une importance capitale étant donnée l'ouverture de l'économie suisse. La Suisse fait partie des 17 membres de l'Organisation mondiale du commerce qui négocient un accord spécifique sur les biens environnementaux. Cependant, l'impact environnemental des accords de libre-échange bilatéraux n'est pas systématiquement évalué.

La R&D
environnementale
ne représente que

0.2%

du total des budgets de R&D public. C'est le 2^e taux le plus bas de l'OCDE

Les fonds de placement suisses favorisent un scénario de hausse des températures de

4 à 6°

au lieu d'un maintien à un niveau bien inférieur à 2° (accord de Paris)

Prochaines étapes | croissance verte

- Promouvoir le plan d'action Économie verte en tant qu'approche à l'ensemble de l'administration, en cohérence avec les autres plans et stratégies.
- Élargir l'application de la taxe carbone et éliminer progressivement les exonérations et dégrèvements fiscaux. Développer la fiscalité incitative pour réduire l'impact de la consommation.
- Continuer d'appliquer le principe de récupération totale des coûts des services pour financer les investissements dans l'eau et les déchets.
- Poursuivre les efforts pour lier les paiements directs aux agriculteurs à leur performance environnementale.
- Suivre de manière systématique la performance environnementale des investissements réalisés par le secteur privé.
- Recourir au marché du capital-risque pour promouvoir l'éco-innovation, en particulier dans les phases de démonstration et de précommercialisation.
- Évaluer l'impact environnemental des nouveaux accords de libre-échange bilatéraux.

Gestion de l'eau

La Suisse est l'un des premiers pays à mettre en œuvre une politique nationale de réduction des micropolluants. Depuis 2011, année de la révision approfondie de la Loi fédérale sur la protection des eaux, le pays a engagé un vaste projet de renaturation progressive de ses cours d'eau et des rivages lacustres, artificialisés par la construction, la prévention des inondations et les infrastructures hydroélectriques.

MICROPOLLUANTS ET ÉLÉMENTS NUTRITIFS

- Plus de 30 000 micropolluants potentiels sont utilisés quotidiennement, dans les produits phytosanitaires, biocides, pharmaceutiques, cosmétiques et détergents. Un grand nombre d'entre eux ont été détectés dans les eaux de surface suisses, provenant des eaux usées urbaines ou de sources agricoles diffuses.
- Les charges nutritives ont généralement baissé, mais elles restent excessives dans près de 10 % des stations de surveillance ; cette proportion serait beaucoup plus élevée si davantage de petites rivières étaient suivies.
- Malgré les efforts d'élimination du phosphore dans les eaux usées, la moitié des 20 principaux lacs du pays subissent eutrophisation et manque d'oxygène, en particulier dans les zones d'agriculture intensive.
- 98 % de la population est raccordée à une station d'épuration, le deuxième taux de l'OCDE derrière les Pays-Bas. 70 % des stations d'épuration appliquent un traitement tertiaire (élimination des éléments nutritifs).
- La Suisse est l'un des premiers pays à moderniser ses stations d'épuration municipales pour qu'elles puissent traiter les micropolluants. Trois stations ont déjà été équipées pour traiter les micropolluants, et des travaux sont prévus dans 120 autres. Cette démarche devrait aboutir à une diminution de moitié des rejets urbains de micropolluants dans les cours d'eau d'ici à 2040.

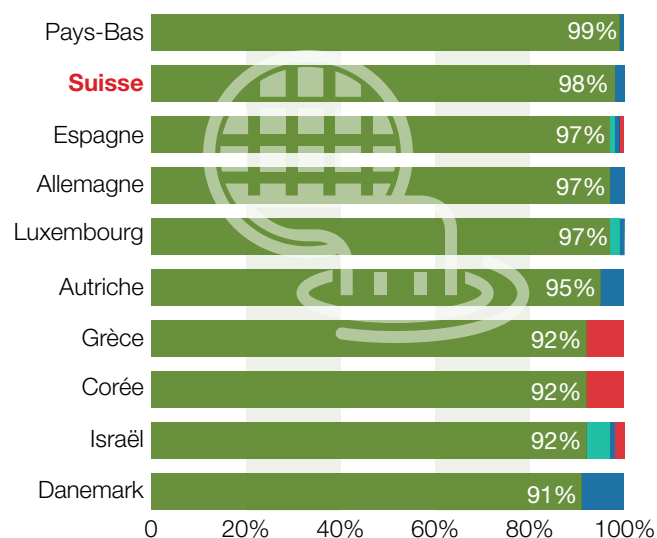
RENATURATION DES COURS D'EAU

- 40 % des cours d'eau ont été modifiés en raison d'une utilisation intense des terres. Le débit des cours d'eau a été modifié et les obstacles artificiels gênent les déplacements des poissons. La production hydroélectrique a modifié la structure des flux.
- Le rétablissement du fonctionnement naturel des rivières, cours d'eau et lacs est un projet de longue haleine, issu d'une initiative populaire de 2006. Les cantons doivent réserver suffisamment d'espace pour

permettre l'écoulement naturel des eaux et prévenir les inondations. L'objectif national est de revitaliser quelque 4 000 km de cours d'eau d'ici à 2090.

- Les cantons ont désigné des tronçons de cours d'eau et des rivages lacustres pour lesquels les avantages de la revitalisation – sur le plan de la nature et du paysage – sont les plus élevés, en fonction du coût.
- Des aides financières publiques peuvent être attribuées pour la restauration des eaux de surface, la prévention des inondations, la restauration du biotope alluvial, ainsi que la gestion des berges en tant que zones de promotion de la biodiversité ou d'ajustement structurel de l'agriculture. Ces dispositifs impliquent de nombreux règlements : la difficulté est de garantir leur cohérence.

Graphique 7. **98% de la population suisse est raccordée à une station d'épuration**



Population raccordée à un système d'épuration (dix premiers pays de l'OCDE):

- Secondaire (biologique) or tertiaire (chimique)
- Primaire (mécanique)
- Indépendante
- Autre/aucun

Source: OECD (2017), OECD Environment Statistics (database).



- Les centrales hydroélectriques doivent réduire leurs effets négatifs sur les cours d'eau. Selon le principe de « financer l'électricité par l'électricité », le produit d'une taxe sur les factures d'électricité sert à soutenir la modernisation des centrales hydroélectriques pour réduire leurs impacts sur les cours d'eau.
- Un quart des centrales hydroélectriques construites avant 1991 ne respectent pas les prescriptions de débit minimal. Depuis 1991, une approche consensuelle a permis de définir des débits minimaux « acceptables » répondant à la fois aux besoins de l'hydroélectricité et des écosystèmes, mais ils ont rarement été appliqués.
- Le système informatique obligatoire de gestion des engrais agricoles constitue un moyen efficace et économe d'équilibrer l'utilisation des éléments nutritifs. Le système d'échange pourrait être couplé à une taxe sur les excédents d'azote, comme cela se fait au Danemark.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

- La loi sur la protection des eaux oblige les cantons à définir des périmètres de protection des eaux souterraines pour le prélèvement d'eau potable. Or, peu de cantons l'ont fait dans leurs plans directeurs.
- La taxe sur les prélèvements d'eau devrait être repensée pour mieux tenir compte du risque de pénurie d'eau.

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

- Grâce à des principes clairs de tarification de l'eau et à la généralisation des compteurs, les factures d'eau couvrent la totalité des coûts d'exploitation et d'entretien et 78 % des investissements à long terme.
- En 2016, un fonds a été créé dans le but de financer jusqu'à 75 % des coûts de modernisation des stations d'épuration jusqu'à la fin de 2040. Il est abondé par le produit d'une taxe fédérale sur les eaux usées qui est en cohérence avec le principe pollueur-payeur.
- Quelque 90 % des communes ont élaboré un plan d'évacuation des eaux, comme l'exigeait la loi sur la protection des eaux, afin d'assurer un traitement séparé des eaux usées urbaines et des eaux pluviales.

AGRICULTURE

- Plus de 95 % des fermes suisses respectent les limitations des excédents d'azote et de phosphore, l'interdiction des pesticides dans les bordures tampons de six mètres de large le long des cours d'eau, et l'affectation de 7 % de la surface des exploitations à la promotion de la biodiversité.
- Cependant, aucun des objectifs chiffrés relatifs aux éléments nutritifs et aux pesticides publiés en 2008 n'ont été atteints, ce qui a conduit le Conseil fédéral à envisager la mise en place d'incitations fiscales dans le cadre de la Politique agricole 2022-25.

Prochaines étapes | eau

- Poursuivre les efforts de modernisation des stations d'épuration des eaux usées urbaines en vue de réduire la pollution par les micropolluants.
- Hâter l'application du plan d'action sur les produits phytosanitaires.
- Envisager l'instauration d'une taxe sur les excédents d'azote au niveau des exploitations agricoles.
- Encourager la création de corridors écologiques lors du choix des tronçons de cours d'eau et rivages lacustres à revitaliser.
- Envisager la définition de débits minimaux « acceptables » pour les droits anciens d'utilisation de la force hydraulique qui font obstacle à la revitalisation des petites rivières.
- Assurer la cohérence entre les différents types de soutien financier public à la revitalisation des rivières.
- Élargir la surveillance de la qualité de l'eau et la recherche aux petits cours d'eau et aux lacs.

Biodiversité

La Suisse est à un stade important de l'évolution de ses politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Le couvert forestier s'est étendu, mais l'état global de la biodiversité est médiocre. La Stratégie Biodiversité Suisse est prometteuse, mais le lancement du plan d'action associé a trop tardé.

- La géographie et le climat variés de la Suisse ont produit une biodiversité et des écosystèmes très riches.
- La biodiversité pâtit de l'utilisation des terres, de la fragmentation du paysage, de la pollution, de la disparition et de la perturbation d'habitats, des espèces envahissantes et du changement climatique.
- La plupart des écosystèmes aquatiques sont menacés et des prairies riches en biodiversité disparaissent.

36%
des espèces
évaluées sont
menacées

Les
zones
humides ont perdu
82%
de leur superficie
entre 1900 et
2010

CADRE D'ACTION

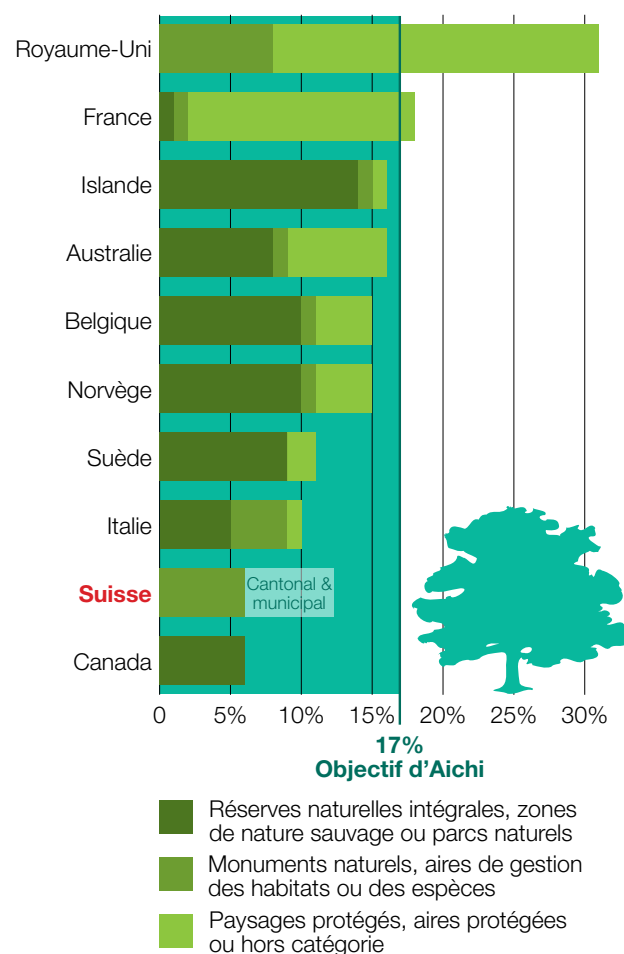
- Les cantons et les communes ont un pouvoir considérable et la création de parcs nationaux est soumise à référendum. Ce système démocratique est mieux adapté au contexte et aux intérêts locaux et permet l'adhésion du public, mais il pose aussi des difficultés de respect des délais, de hiérarchie des priorités et d'hétérogénéité dans la mise en œuvre.
- Le plan d'action accompagnant la Stratégie Biodiversité Suisse de 2012 n'a été approuvé qu'en septembre 2017, soit trois ans plus tard que prévu.

ZONES PROTÉGÉES

- Les zones protégées nationales ont été étendues, principalement par le réseau de biotopes d'importance nationale et d'actions cantonales et communales. Seuls 6.2 % du territoire est protégé au niveau national. Ce taux grimperait à 12.5 % en tenant compte des échelons cantonal et communal. Cela reste loin de l'objectif d'Aichi de protection de 17 % des territoires en 2020.
- Les objectifs de protection sont plus faibles que dans les autres pays de l'OCDE. Les zones protégées sont souvent trop peu étendues, mal connectées les unes aux autres et avec les autres réseaux européens, et ne respectent pas pleinement les objectifs de sauvegarde.

Graphique 8. **La Suisse est loin d'atteindre l'objectif d'Aichi de 17% du territoire protégé.**

Aires terrestres protégées par catégorie de l'UICN dans différents pays de l'OCDE, 2013 (% de la superficie totale)



Source: OECD (2017), OECD Environment Statistics (database); FOEN (2017).

Seulement
5.6%
des forêts sont
classées comme
réserves

INTÉGRATION

- La Conception « paysage suisse » vise à intégrer la protection de la nature et du paysage dans toutes les politiques sectorielles concernées. La loi sur l'aménagement du territoire a été modifiée en 2013 afin de réduire les zones constructibles trop étendues et de mieux affecter les zones à bâtir. En revanche, les incitations fiscales concernant les zones à bâtir en périphérie des villes favorisent l'étalement urbain.
- Les programmes de politique agricole prévoient que pour avoir le droit de percevoir des paiements directs, les agriculteurs doivent installer des surfaces de promotion de la biodiversité sur au moins 7 % de leur exploitation. Des efforts plus importants pourraient toutefois être consacrés à mieux choisir ces surfaces et à réduire la pollution causée par les pesticides et les engrais.
- La Politique forestière 2020 vise à préserver la biodiversité de la forêt, sur la base des accords passés avec les cantons et les propriétaires forestiers. La Suisse s'est engagée à préserver la biodiversité dans 8 % de ses forêts d'ici à 2020 et à pratiquer une sylviculture proche de la nature, mais elle prévoit en même temps d'augmenter la production de bois.
- La Stratégie énergétique 2050 prévoit elle aussi la sauvegarde de la biodiversité, dans le cadre des accords conclus avec les cantons et les fournisseurs d'énergie. Les nouveaux projets hydroélectriques et éoliens devront être mis en œuvre en prenant le soin de limiter leurs impacts sur les écosystèmes et la faune.
- Les infrastructures de tourisme et de transport augmentent les risques de fragmentation du paysage et de perturbation des habitats. D'autres pays ont mis en place des mesures créatives comme des corridors biologiques efficaces et des refuges écologiques, ou encore le prélèvement de droits sur les activités touristiques. Après tout, la préservation des paysages est dans l'intérêt du secteur du tourisme.

FINANCEMENT

- En dix ans, les dépenses publiques pour la biodiversité ont été multipliées par deux. L'OFEV estime que la réalisation des objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse nécessitera une enveloppe supplémentaire de 182 à 210 millions CHF par an jusqu'en 2040. En mai 2016, le Conseil fédéral a investi 135 millions CHF dans des mesures urgentes pour la biodiversité en 2017-20.
- De nombreuses utilisations des instruments économiques sont possibles, par exemple : des taxes sur les pesticides, des paiements pour services écosystémiques dans l'exploitation forestière, des droits d'accès touristiques ou des taxes sur les permis de construire pour financer les espaces verts.



60 % des chauves-souris sont menacées en Suisse.

Les pesticides sont le principal coupable, en particulier le DDT utilisé pour traiter les bois d'œuvre dans les greniers. Quelques populations se sont reconstituées après l'interdiction de certaines substances, dont le DDT, dans les années 70. Cependant, le morcellement et la disparition des habitats empêchent la recolonisation des aires de répartition antérieures.

Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus Hipposideros*) était autrefois une espèce largement répandue, mais elle est éteinte dans le nord et l'ouest de la Suisse.

Prochaines étapes | biodiversité

- Établir une carte nationale des écosystèmes pour définir les priorités de sauvegarde de la biodiversité et de corridors écologiques, à l'appui d'un instrument d'aménagement de l'espace plus structuré et juridiquement contraignant.
- Mettre en œuvre sans attendre le plan d'action découlant de la Stratégie Biodiversité Suisse.
- Améliorer la sauvegarde de la biodiversité grâce à des financements ciblés à tous les niveaux de l'administration ainsi qu'à l'utilisation accrue des instruments économiques.
- Mettre en évidence et éliminer progressivement les subventions et incitations fiscales qui ont des effets néfastes sur la biodiversité.
- Mettre au point des politiques, programmes et plans d'action permettant à la Suisse d'atteindre l'objectif d'Aichi de protection de 17 % des surfaces terrestres d'ici 2020.



Examens environnementaux de l'OCDE Suisse 2017

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport complet et toutes les données sont en accès libre sur <http://oe.cd/epr-suisse>

Programme des Examens environnementaux de l'OCDE: <http://oe.cd/epr>

CONTACT

Chef de division: **Nathalie Girouard**
Nathalie.Girouard@oecd.org

Co-ordinateur du rapport: **Gérard Bonnis**
Gerard.Bonnis@oecd.org

Communication: Clara Tomasini
Clara.Tomasini@oecd.org

Suivez-nous sur Twitter: @OECD_ENV

Icônes. TheNounProject.com, sous licence Creative Commons. Edward Boatman, RockIcon, Nikita Kozin, Thomas Uebe, Jan Vitasek, Waleed AlAlami, Co-effect Creative, Adrien Coquet, Ananth, Novita Dian, Krisada, Agni, Marie van der Broeck, OCHA, Dan Hetteix, Chris Pypier. **Photos.** iStockphoto.com/assalve, and from Shutterstock.com: Richard Cavalleri/, Mario Nowak, Suteracher, All-stock-photos **Carte.** Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community. **Avertissement.** Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

2 - Novembre 2017

<http://oe.cd/epr>



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

